



Directives pour le monitoring des oiseaux nicheurs en zone humide

Introduction

Le recensement des oiseaux en zone humide représente, pour diverses raisons, une tâche particulièrement difficile pour les ornithologues. Il faut en effet tenir compte des conditions locales et de la composition des populations d'oiseaux nicheurs. C'est pourquoi la Station ornithologique a renoncé jusqu'ici à formuler des directives obligatoires pour les recensements des nicheurs en zone humide. Nous aimerions ce-pendant recommander aux personnes qui commencent maintenant de nouveaux relevés, d'utiliser la méthode décrite ci-après, afin d'assurer une certaine standardisation et une continuité à long terme. Dans les sites humides qui sont suivis depuis longtemps avec une méthode éprouvée mais différente de la nôtre, il vaut mieux se tenir à l'ancienne méthode que de passer brusquement et sans préavis à la nouvelle. Dans la mesure du possible, nous souhaiterions néanmoins obtenir des données sur toutes les espèces cibles (en gras sur le formulaire) dans ces sites classiques.

Choix des espèces et délimitation du site

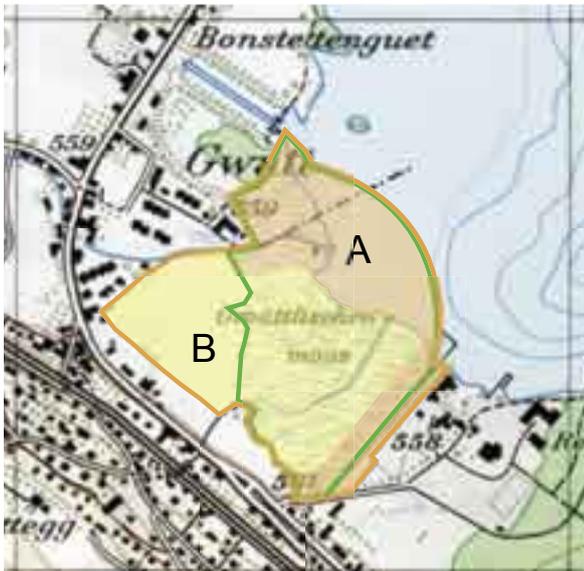
La liste des espèces cibles (en gras) comprend tous les grèbes, les hérons, les anatidés, les rallidés, les laro-limicoles et les sylviidés palustres, ainsi que d'autres espèces typiques des zones humides.

Les recensements devraient donner une bonne vue d'ensemble des oiseaux nicheurs du site ou du moins en constituer un échantillon représentatif. Nous souhaitons que toutes les espèces cibles soient recensées (sauf dans certains cas qui se justifient). Les espèces supplémentaires sont les bienvenues (espèces qui ne sont pas en gras, p. ex. Fauvette des jardins) pour autant qu'elles soient recensées à long terme. Ces données constituent des compléments utiles pour le suivi à long terme des espèces dont l'échantillon du « Monitoring des oiseaux nicheurs répandus » est faible.

De nombreux sites ne peuvent pas être parcourus en totalité. Dans les grands sites, il n'est p. ex. guère possible de recenser sur toute la surface les espèces que l'on détecte surtout à l'ouïe. C'est pourquoi nous recommandons de délimiter des secteurs dans lesquels ces espèces seront cartographiées. On placera les limites si possible le long des structures paysagères bien visibles. A la fin, on fera pour chaque espèce la somme des territoires des différents secteurs et on la reportera sur le formulaire. Pour les espèces de plus grande taille, qu'il est possible de recenser sur l'ensemble du site, on effectuera un décompte complet. Il est nécessaire d'indiquer sur une carte quelles espèces sont contrôlées dans quels secteurs et quel est le parcours suivi. Il est bien clair que les dispositions légales de protection doivent impérativement être respectées et que les autorisations nécessaires doivent être demandées aux autorités ou aux sociétés de protection de la nature concernées. Les sites humides sont fragiles et leurs habitants sont sensibles aux dérangements – le bien des animaux a la priorité !



- Limite de la réserve naturelle
- Limite du site d'étude
- Secteur A (recensement complet)
- Secteur B (recensement partiel)



- Limite de la réserve naturelle
- parcours suivi
- tour d'observation



L'exemple fictif ci-dessus montre comment recenser un site humide. Le responsable délimite sa surface d'étude (carte de gauche, trait orange). A l'intérieur de ce périmètre, il s'efforce de cartographier toutes les espèces présentes. Une réserve est émise pour certaines espèces (dont la liste sera jointe à la documentation) dont il ne peut garantir une détection suffisante. Dans le secteur A orange, facilement contrôlable grâce aux chemins, à plusieurs points de vue et à une tour d'observation, le responsable effectue une cartographie des territoires au moyen de 5 passages. Par contre, aucune cartographie proprement dite n'est effectuée dans le secteur B, beaucoup moins accessible. Ici, seules les espèces bien visibles ou bien audi-bles tels que les anatidés, les rapaces ou le Coucou sont recensées. La carte de droite montre le parcours suivi. En cas de besoin (p. ex. crues), celui-ci peut être modifié ou parcouru en sens inverse.

Méthode de recensement

Les relevés sont effectués autant que possible selon une **cartographie simplifiée des territoires** (analogue à celle du *Monitoring des oiseaux nicheurs répandus*, voir directives correspondantes). A cause du terrain plus difficile et de l'arrivée tardive de plusieurs espèces, le nombre de passages s'élève à **5 au minimum**, à répartir entre mi-avril et mi-juin (en mettant l'accent de début mai à début juin). Les exigences minimales pour la délimitation des territoires sont plus élevées que pour le MONiR: pour compter un territoire, il faut des **observations provenant de 2 passages différents au moins** (ou une preuve de nidification). La Rousserolle verderolle et d'autres espèces arrivant très tardivement font exception à cette règle. Si certaines espèces aquatiques nichant tardivement sont présentes, les 5 passages peuvent être complétés par des contrôles ultérieurs des familles présentes.

Ceux qui veulent effectuer une **cartographie des territoires proprement dite** voudront bien se référer aux directives de la feuille d'information ornithologique « Cartographie des territoires »; celle-ci prévoit **6-8 cartographies** plus des contrôles ultérieurs. L'intensité des contrôles devrait être comparable d'une année à l'autre, de même que l'investissement temporel, la période de suivi et la méthode. Il existe pour chaque espèce des critères d'inclusion (date et code de l'atlas) qui figurent sur le formulaire. En cas de véritable cartographie des territoires, ces derniers ne peuvent être comptabilisés que lorsque un nombre suffisant de données groupées sont présentes (voir feuille d'information ornithologique).

Des cartes journalières sont établies lors de chaque passage. Les observations sont ensuite reportées sur des cartes séparées par espèce, où elles servent à délimiter les territoires. La synthèse des observations peut aussi se faire avec le programme TerriMap que nous mettons volontiers à votre disposition. Nous serions heureux de recevoir les cartes journalières et les cartes d'espèces en même temps que le formulaire rempli.



Cas particuliers

Les oiseaux nichant en colonies ou d'autres espèces mal couvertes par les recensements classiques nécessitent des méthodes adaptées (pour les détails, voir Bibby et al. 2000, Bird Census Techniques).

- Pour les espèces nichant en colonies, p. ex. le **Héron cendré** ou les **laridés**, le nombre de couples correspond au nombre maximum de nids occupés (ou de pontes en cas de contrôle des pontes; si on effectue plusieurs contrôles de pontes, il faut marquer les nids contrôlés pour éviter des double-comptages et pour distinguer les nouveaux nids).
- Dans le cas des **grèbes** et des **Foulques**, on cherchera à obtenir le nombre exact de couples nicheurs. Si ce n'est pas possible, on comptera à mi-mai – éventuellement plus tôt sur les petits plans d'eau – le nombre d'adultes présents. Le nombre de couples s'obtient en divisant par deux le nombre d'adultes présents, arrondi au nombre pair supérieur le plus proche (17 oiseaux donnent $18 : 2 = 9$ couples). Sur les grands lacs, on ne comptera que les oiseaux qui se trouvent à proximité de la rive (maximum 100 m du rivage). Les groupes qui, de toute évidence, ne nichent pas (en particulier chez la Foulque) ne sont pas pris en compte. Des précisions complémentaires sur le nombre de familles et de jeunes sont les bienvenues et peuvent être inscrites dans les remarques.
- Chez le **Canard colvert** et le **Harle bièvre**, on dénombre au cours du recensement le nombre respectif de mâles et de femelles. Les groupes de plus de 4 individus seront laissés de côté. Le nombre maximum d'individus du sexe le plus abondant compte comme nombre de couples. Exemple : le plus grand nombre de Colverts est noté le 20 mai, soit 4 fois 1 couple, 5 fois 1 mâle isolé, 2 femelles isolées et un groupe de 8 mâles. Ce groupe ne compte pas. Seuls les autres mâles sont comptés, car ils sont plus nombreux que les femelles : $4 + 5 = 9$. Le nombre de couples est donc de 9. Chez cette espèce aussi, les précisions sur le nombre de familles et de jeunes sont les bienvenues. Si l'on connaît le nombre et la taille des jeunes (voir feuille d'information ornithologique « Détermination de l'âge des canetons »), il est possible de déduire approximativement le nombre de familles.
- Les espèces discrètes des roselières, comme les **petits rallidés**, ne peuvent être suivies de manière satisfaisante que moyennant un gros investissement comprenant des excursions nocturnes. Dans la plupart des cas, il faudra renoncer à inclure ces espèces.
- Les espèces liées aux zones humides, qui ne nichent qu'exceptionnellement chez nous, sont bien entendu aussi prises en compte (p. ex. Bihoreau, divers anatidés rares, Cisticole, Lusciniole, etc.) et suivies avec soin en cas de soupçon fondé de nidification. Nous vous prions de prendre contact avec nous sans tarder si vous pensez que l'une de ces espèces tente une nidification. Des détails complémentaires sont aussi les bienvenus pour ces espèces.
- Les espèces qui ne visitent le site que pour se nourrir mais sans nicher (p. ex. Cigogne blanche) ne seront pas prises en compte. Il en va de même pour les migrateurs attardés, les erratiques, les estivants ou les hôtes se rassemblant pour muer.

Remplir le formulaire

Il est nécessaire de noter un chiffre pour toutes les espèces figurant en gras dans les cases orange, même si ce chiffre est zéro !

- Veuillez indiquer le nombre minimum de territoires, le cas échéant une fourchette (p. ex. 5–8 couples).
- Toutes les espèces dont vous notez l'effectif devraient si possible remplir les conditions d'inclusion (date, code atlas) de la liste officielle.
- Si vous ne connaissez pas l'effectif d'une espèce nicheuse présente, veuillez mettre 999.
- Les espèces pour lesquelles on ne retient aucun territoire, ou qui n'ont pas été observées, reçoivent un 0.
- Les hôtes de passage ou visitant le site seulement pour se nourrir ne sont pas inscrits.



Renvoyer le formulaire

Avant de renvoyer le formulaire, vérifiez soigneusement toutes vos données :

- les formulaires ont-ils été remplis complètement ?
- les chiffres sont-ils sur la bonne ligne ?
- les cartes sont-elles toutes étiquetées (date, heure, nom de l'observateur, etc.) ?

Faites des copies des documents les plus importants (cartes de terrain, formulaire) afin d'avoir des doubles en cas de perte.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question !

ID@VOGELWARTE.CH 041 462 97 55